

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 09/2022

**Crédit de construction Place de la Gare, Chemin du Brit : Remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autre services**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par

- Son président , Racciatti Gabriel
- Ses membres, De Cesare Giovanni, Hornung Christophe, Hoser Luca, François Morier

S'est réunie, une première fois le jeudi 24 février 2022 avec la COFIN, pour un premier débat sur le préavis municipal cité en titre. La CT (M Morier François et de M Hoser Luca, excusés) s'est réunie une deuxième fois avec la COFIN le lundi 28 février en présence de Messieurs Jaunin Blaise, Oppliguer Patrick, Mancini Luigi, Madame S. Balay du bureau RIBI SA et M Ray Secrétaire Municipal. Une troisième séance de la CT a été nécessaire en présence de M Jaunin Blaise en date du 7 mars 2022 (M Morier François et de M Hoser Luca, excusés)

La Commission remercie les représentants de l'exécutif pour leur disponibilité.

## **Introduction :**

En lien avec le projet de création du nouveau passage inférieur sous les voies du LEB, au chemin du Brit, la Commune de Romanel-sur-Lausanne prévoit le réaménagement de la place de la gare située à l'est des voies du LEB et le remplacement des collecteurs d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) et services comme préconisé dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) communal. Elle correspond à la mesure N°8 du PGEE en raison d'une capacité hydraulique insuffisante pour le EC et d'un mauvais état du collecteur EU.

Ces travaux sont prévus dans la continuité de ceux réalisés au chemin du Village et seront raccordés à un collecteur posé en attente au moment de la construction du bassin de rétention de Sous-Lavaux.

## **Analyse des variantes.**

La municipalité nous présente 3 variantes pour la traversée des voies du LEB.

La variante 1 par microtunnelier est la variante retenue par la municipalité au détriment des variantes 2 « Construction d'une gaine technique sous le futur passage inférieur (PI) » et la variante 3 « En fouille ouverte sous le future passage inférieur (PI) ».

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

## Préavis municipal no 09/2022

### **Crédit de construction Place de la Gare, Chemin du Brit : Remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autre services**

---

#### Variante 1 : « Microtunnelier »

La pose des nouveaux collecteurs par microtunnelier permettrait d'anticiper les travaux vis-à-vis de la réalisation du PI et de s'affranchir de la problématique des provisoires en phase chantier. Des excavations conséquentes à l'amont et à l'aval des voies seraient nécessaires pour les cellules de départ et d'arrivée pour l'introduction des microtunneliers.

Deux cellules de 8 m x 6 m sur une profondeur d'env. 7,5 m pour « le départ » et d'env. 7,0 m pour « l'arrivée » vont être réalisées.

Pour des raisons de dimensionnement des tuyaux en béton d'un DN 1200 pour les EC et un tuyau acier DN 500 pour les EU, dans lequel serait glissé un tuyau en PE d'un diamètre de 400 mm, la pose se ferait en deux étapes avec le même microtunnelier. Seule la tête de forage sera adaptée.

Une variante a été étudiée pour un forage avec un seul microtunnelier plus volumineux permettant un diamètre plus gros (DN 1800). Cette variante a été abandonnée car plus onéreuse.

Avantage :

- Les travaux peuvent être anticipés par rapport au reste des travaux du PI.
- Elle permet de garantir le coût des travaux et d'écarter tous les imprévus qui pourraient survenir (météo, qualité du terrain etc..)
- Rien ne peut entraver la progression du microtunnelier quel que soit le type de terrain (roche ou autre)
- Elle ne nécessite pas d'interruption du LEB pour autant que les travaux se fassent en dehors des travaux du PI.

Désavantage :

- Fermeture du passage de la gare aux véhicules entre mai et décembre durant le chantier. Un planning doit être établi.
- La sortie de véhicules doit se faire au passage du Lussex. Un carrefour dangereux pour tous les usagers de la route. (Une proposition de mise en place d'une signalisation par feux tricolores avec une coordination avec l'abaissement des barrières du LEB doit être proposée sous forme de préavis)

#### Variante 2 « Gaine technique »

Dans le cas de cette variante, les travaux de collecteurs et les travaux du PI se feraient en même temps, le phasage détaillé des travaux étant à étudier de façon approfondie.

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 09/2022

**Crédit de construction Place de la Gare, Chemin du Brit : Remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autre services**

---

## Variante 3 « Fouille traditionnelle sous le PI »

Une alternative à la gaine technique serait de réaliser une fouille « Classique » sous le futur PI pour la pose des collecteurs avant la mise en place des éléments préfabriqués par-dessus. Elles se feraient également en même temps que le PI LEB.

## **Epilogue :**

Les variantes 2 et 3 sont intimement liées avec les travaux du Passage inférieur du Brit et passage du Lussex.

Malheureusement, à ce jour nous n'avons aucune date confirmée pour la réalisation des projets « PI de la Gare » et « PI du Lussex » qui se feront dans la même période. A savoir les travaux du « PI du Lussex » avant la Gare.

Vu le développement urbain de la commune dont le PGEE tient compte, cette adaptation de la capacité entre le bas du chemin du Village et le bassin de rétention de Sous-Lavaux devrait être réalisé afin de supprimer le goulot d'étranglement.

Le risque d'un débordement à l'amont de la Charrue est jugé réel. Avec des conséquences considérables.

Sommes-nous prêts à prendre le risque d'attendre 2, 3, 4 ans ou plus ?

Ainsi la seule variante viable indépendamment des travaux du PI est la variante « Microtunnelier »

Il est impératif, avant le début des travaux, quelle que soit la variante adoptée par le conseil communal, d'aménager le carrefour du Lussex par des feux tricolores au mieux de réaliser les travaux du « PI du Lussex » afin de faciliter la sortie des habitants du quartier à l'ouest (chemin du Brit) des voies du LEB en toute sécurité.

A noter que la Municipalité en date du courrier du 22 février 2022, a reçu l'approbation selon l'article 25 de la loi sur la protection des eaux contre la pollution de la Direction générale de l'environnement (DGE) et d'autres services Cantonaux, pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 09/2022

**Crédit de construction Place de la Gare, Chemin du Brit : Remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autre services**

---

## En conclusion :

En conséquence, fort des considérations précitées, la Commission technique à l'unanimité de ses membres vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 09/2022 adopté en séance de Municipalité du 14 février 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de construction de CHF 3'000'000.00 TTC pour la déviation des eaux usées et la raccordement des eaux claires au bassin de rétention dans le secteur Sous-Lavaux ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Romanel, le 16.03.2022

Racciatti Gabriel, Président



De Cesare Giovanni



Hoser Luca



Hornung Christophe



Morier François